

Conseil scientifique du CNRS

Suggestions préliminaires (non exclusives et non classées) pour améliorer les carrières des femmes et répondre à la question de la direction "Quelles mesures le CNRS doit-il prendre pour que les femmes aient une carrière scientifique équivalente à celle des hommes"

- Sensibiliser les nouveaux personnels recrutés (Ingénieurs, Techniciens et Chercheurs) aux questions de parité/égalité lors des journées organisées par les délégations régionales ou instituts pour leur intégration.
- Accorder des financements pour faciliter les retours à la vie scientifique après les congés maternité et les changements d'affectation pour rapprochement de conjoint.
- Attribuer un financement pour compenser le préjudice professionnel subi lors de mutations forcées au motif de harcèlement.
- Introduire un système de quotas pour les recrutements, et promotions.
- Veiller à l'équilibre paritaire des directions d'unités à l'échelle de chaque institut.
- Apporter une aide de l'employeur pour trouver un mode de garde (avec des places en crèche et garderies réservées). Mettre en place des partenariats avec les villes ?
- Apporter une aide pour les gardes d'enfants pour faciliter les déplacements en congrès ou missions diverses (comme par exemple des missions de terrain). Une piste proposée : l'attribution de chèques emploi-service.
- Assurer une meilleure prise en compte des congés maternité dans les carrières des femmes.
- Mettre en place des événements (congrès, numéros spéciaux de journaux) à très forte majorité féminine pour aider à l'identification des femmes dans des communautés données et pour créer des réseaux dans celles-ci (cf. <http://iopenshell.usc.edu/wtc/>).
- Généraliser les entretiens (chercheurs-directeur d'institut) à 3 et 7 ans pour faire le point sur les carrières (cf ce qui existe dans certains instituts).
- Conditionner le financement des congrès au respect de la parité parmi les orateurs invités.
- Encourager les femmes à devenir responsables d'équipes.
- Ajouter une liste d'indicateurs sur la parité dans les évaluations HCERES (en particulier le pourcentage de femmes directrice d'unité par institut). Ajouter cet indicateur au rapport social du CNRS.

- Aux fins de l'évaluation, privilégier l'examen personnalisé des dossiers à la prise en compte d'éléments quantitatifs.

- Mettre en place une meilleure communication sur les dispositifs d'aides existants.

Texte adopté le 28 mai 2021 à l'unanimité

Dorothee BERTHOMIEU
Présidente du Conseil scientifique

Destinataires :

Madame Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Mesdames et messieurs les députés

Mesdames et messieurs les sénateurs

Monsieur Antoine Petit, président directeur général du CNRS

Monsieur Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS

Monsieur Christophe Coudroy, directeur général délégué aux ressources du CNRS

Messieurs les directeurs d'Instituts

Mesdames et messieurs les membres du Comité d'éthique du CNRS

Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts